

Evolution du rôle du coordinateur

Questions/Réponses du J.e-Cours « Rendez-vous avec les experts » du 04 juillet 2019

Ce document restitue les réponses données à l'oral lors du RDV experts du 04 juillet 2019, et le cas échéant vient fournir des compléments de réponses.

⇒ Responsabilité des appels à projets

Question : Qui s'occupera désormais des appels à projets ABES ? Toujours coordinateur Sudoc et correspondant Calames ou bien le correspondant ABES (puisqu'il y a un volet Convention) ?

Réponse : L'annonce (calendrier, procédure, lien vers le questionnaire en ligne) de l'appel à projets annuel, qui était jusqu'à présent envoyée aux directeurs des bibliothèques (réseaux Sudoc et Calames) et relayée aux listes Coordinateurs, Corcat et Calames, sera, dès la mise en place des nouveaux « correspondants Abes » faite directement auprès de ces derniers, et toujours relayée aux listes de correspondants concernés.

Pour le suivi des opérations, il sera demandé que soient systématiquement données les coordonnées du correspondant Abes (qui suivra tout le volet conventionnement/financement) et celles du coordinateur Sudoc (ou correspondant catalogage)/correspondant Calames (pour le suivi des opérations de signalement), plus une ou deux autres personnes qui seront les responsables de l'opération subventionnée

⇒ Articulation entre coordinateur et correspondant expert

Question : N'y a-t-il pas un risque de dépréciation des rôles des responsables archives qui sont aujourd'hui plus à même de suivre les évolutions de l'EAD ou DC (archives ou resp. bibliothèque numérique). Articulation à trouver entre fonction coordinateur données et autres collègues qui s'occupent des archives ou bib numériques ?

Réponse : C'est un risque, en effet, mais pas une fatalité. Le collègue responsable des archives ou de la bibliothèque numérique, souvent seul à connaître le format des données correspondant (EAD ou DC) aura, en instaurant un dialogue avec le coordinateur Sudoc, de nouvelles opportunités d'échanger, de collaborer, de transmettre et de partager savoirs et compétences. Il faudra, en effet, trouver la bonne articulation, mais il s'agit plutôt d'une belle occasion de valoriser son travail, en le partageant au-delà de ses interlocuteurs habituels.

Rappelons surtout que le coordinateur Sudoc n'a pas vocation à devenir expert de tous les formats et à être omniscient. Mais il peut devenir celui qui, dans l'établissement, saura où se trouvent les compétences, qui sont les experts, et comment initier de belles collaborations.

⇒ **Transition bibliographique**

Question : Articulation aussi plus précise avec le programme de la TB (n'apparaît pas formellement)

Réponse : Le suivi du programme national Transition bibliographique n'est pas explicité dans la présentation, c'est vrai, mais il est implicite dans le discours de la diapo n° 22, « Être le référent sur les données ». Le coordinateur doit : « *coordonner l'application [dans les interfaces de productions locales], des décisions prises au niveau national* » sur l'évolution des formats, donc des décisions prises dans le cadre du programme Transition bibliographique, en ce qui concerne l'Unimarc.

⇒ **Diffusion des fiches de fonction**

Question : Est-ce que les nouvelles fiches de fonction seront envoyées directement aux directeurs d'établissement? et à quelle date seront diffusées ces nouvelles fiches de fonction ?

Réponse : Oui, l'envoi des fiches de fonction fait partie de la communication qui sera faite auprès des directeurs, envoi complété par une information détaillée sur les raisons de l'évolution proposée ainsi que les étapes et le calendrier de mise en œuvre.

La date précise de cette communication n'est pas encore fixée, mais cela devrait se faire au moment de la rentrée universitaire, en septembre probablement.

⇒ **Mise en œuvre**

Question : Quand interviendra le top départ avec les noms des interlocuteurs ?

Réponse : Le moment venu, l'Abes communiquera à ce sujet. Pour l'instant, nous demandons aux coordinateurs de bien s'approprier ces évolutions.

⇒ **Correspondant Abes et Coordinateur**

Question : Vous indiquez que la nouvelle fonction « correspondant Abes » serait de la "communication stratégique" puis dans l'évolution de la fonction de coordinateur, il y a à nouveau mention de communication. Quel découpage sera fait ?

Réponse : Le même découpage qu'il doit y avoir entre « communication stratégique » et « communication fonctionnelle ». Pour les évolutions du format Unimarc, par exemple, le coordinateur sera informé – et devra communiquer en interne – des impacts sur les SIGB, et

sur les consignes de catalogage. L'Abes entrera dans les détails, et lui donnera toutes les informations nécessaires.

Sur ce même sujet, le Correspondant Abes disposera, lui, d'un niveau d'information différent : les grandes lignes de l'évolution, la charge de travail estimée, le calendrier. Ceci dans un langage accessible à des non-spécialistes.

Question : Avant, il y a avait le coordinateur dont l'un des rôles était de transmettre l'info à la direction, comme aux autres catalogueurs ; avec l'ajout d'un interlocuteur, le "correspondant Abes", ne risque-t-on pas une dilution, donc un flux d'info chaotique (pas les mêmes infos ou des redondances ou des manques...) au sein du triangle direction-correspondant-coordinateur?

Réponse : Au contraire, cela devrait garantir une meilleure diffusion de l'information, puisqu'elle passera par plusieurs canaux. Ce seront des infos sur les mêmes sujets, mais avec une granularité différente selon les interlocuteurs.

Question : J'ai du mal à voir la ligne de séparation entre correspondant Abes et coordinateur Sudoc : si le correspondant doit être le lien entre Abes et équipe de direction, il doit connaître tous les correspondants mais le coordinateur Sudoc reste également en contact : niveau technique ?

Réponse : Dans les établissements où le dialogue a déjà lieu et fonctionne bien, alors ce sera le coordinateur qui pourra endosser cette nouvelle fonction de « Correspondant Abes ». Dans les établissements où le directeur ne peut pas dialoguer quotidiennement avec chaque collègue ayant une fonction « Abes » (le coordinateur, le correspondant Star, etc...) alors le Correspondant « Abes » pourra, lui, mettre en place ce dialogue régulier. C'est une opportunité que propose l'Abes pour que le travail quotidien des collègues remonte jusqu'à la direction. Mais chaque établissement reste maître de son organisation et de son circuit de communication. Seul lui décidera du niveau et du périmètre d'intervention de chaque interlocuteur.

Question : Si le correspondant Abes est clairement identifié : y aura-t-il une liste de diffusion dédiée ?

Réponse : Oui, il y aura une liste de diffusion dédiée.

⇒ Lettre de mission

Question : L'Abes pourrait-elle par une forme de « lettre de mission » qui n'en serait pas une communiquer sur ce nouveau schéma. Cette « lettre » serait bien entendu à destination des directeurs de SCD.

Réponse : La communication vers les directeurs est bien prévue (voir plus haut). La forme « lettre de mission » n'est pas forcément la plus appropriée, mais nous ne l'excluons pas.

⇒ Formation

Question : La formation initiale à l'automne 2019 sera-t-elle assurée ou bien est-ce trop tôt ?

Réponse : Oui, nous proposerons comme habituellement 2 sessions de formation Coordinateur pour « les coordinateurs nouvellement nommés » dans un établissement. Les contenus seront enrichis dans une certaine mesure car nous nous donnons l'année universitaire 2019-2020 pour construire de nouveaux contenus, notamment en collaboration avec des coordinateurs volontaires sous la forme d'un « CoordiCamp » (non programmé pour l'instant).

Question : Concernant le volet formation, faut-il envisager de suivre des formations hors ABES ou bien les formations que vous allez proposer vont-elles couvrir tout le spectre des nouvelles tâches ? Par exemple faudrait-il suivre des formations en EAD ou le niveau d'expertise attendu ne le nécessite pas ?

Réponse : Non, nous proposerons des contenus adaptés aux fonctions de coordinateur. Le coordinateur ne peut être « expert » dans tous les domaines et sur tous les formats. Sa fonction lui demandera de comprendre les articulations entre formats, flux et outils. Vous aurez la nécessité de vous appuyer sur vos collègues « experts », comme le correspondant Calames qui maîtrise l'EAD.